

LUNDI 27 JUIN 2016

SOMMAIRE

- 1) Un de plus quitte le navire
- 2) L'escroc du siècle...
- 3) Il devrait être en prison depuis longtemps
- 4) PS, LR, FN : cacophonie générale
- 5) La justicière Hidalgo
- 6) Un tsunami...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Le député Philippe Noguès quitte le PS: «J'aimerais que mon départ en entraîne d'autres»



socialiste, je le reste, mais je ne crois plus que le PS puisse être le moteur de l'espoir.

Le député frondeur Philippe Noguès, élu en 2012, quitte le parti socialiste. « Je suis socialiste, je le reste, mais je ne crois plus que le PS puisse être le moteur de l'espoir. Il est urgent de réagir et de proposer une autre politique. »

Beaucoup en parlent, mais peu le font. Philippe Noguès évoquait depuis quelques mois son possible départ du groupe PS de l'Assemblée nationale. Il saute le pas. Dans un entretien à Ouest-France, ce député du Morbihan, élu en 2012, annonce qu'il quitte le parti et le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Ancien cadre commercial chez un cigarettier (« je ne me suis jamais occupé de ces questions à l'Assemblée », précise-t-il), Philippe Noguès est entré au PS à 51 ans.

En 2012, il est choisi par les militants bretons contre l'appareil socialiste, tenu par des proches de l'actuel président de la République. « Il est urgent de réagir et de proposer une autre politique, urgent de proposer une autre image de la politique basée sur l'exemplarité, la loyauté, la transparence et l'écoute des citoyens », dit-il. Il a également expliqué sa décision sur son blog hébergé par Mediapart.

Vous avez annoncé votre départ du PS. Pourquoi ?

Oui, je quitte le PS, et aussi le groupe socialiste à l'Assemblée nationale. C'est une décision mûrie depuis de longs mois. Avec mes camarades frondeurs, nous nous battons pour infléchir la ligne économique dans un sens plus favorable aux salariés et aux classes moyennes et populaires. Ce mouvement a été utile, mais nos efforts ont été un peu vains. Le chemin tracé par le gouvernement, en particulier celui de Manuel Valls, vers une société libérale n'a pas bougé d'un pouce. L'idée qu'aucune alternative n'est possible continue d'imprégner les esprits. Mon espoir de transformer les choses de l'intérieur, au sein du PS ou du groupe, s'est évanoui.

Le fossé entre les citoyens et la politique n'a jamais été aussi grand. La prolifération du Front national est aussi le résultat de nos manques et de nos incohérences. À un moment, les mots ne suffisent plus, il faut passer aux actes. Je n'ai pas été élu député à 55 ans pour participer à des jeux d'appareil ou défendre une chapelle. Je suis

Parce que le PS n'est plus socialiste ? Il devient un parti social-libéral, une sorte de parti démocrate [comme en Italie ou aux États-Unis - ndlr]. C'est une décision douloureuse. Je fais le choix de la liberté, de l'indépendance et de la loyauté envers mes électeurs. J'ai fait campagne pour un projet en 2012, le PS avait fait campagne pour ce projet, mais il s'est droitisé et s'est orienté sur une ligne totalement différente. Le plus grand reproche qu'on pourra faire au président de la République, et à Manuel Valls qui a confirmé cette ligne, ce n'est pas d'avoir échoué : c'est de ne pas avoir essayé. C'est dramatique.

Pourquoi si peu de vos collègues franchissent-ils le pas ?

Le passage à l'acte est difficile : beaucoup sont au PS depuis longtemps, c'est la famille. Mais justement, ce n'est pas une famille, c'est un parti ! On doit être en cohérence avec ses idées et ses convictions. Si on ne l'est pas, il faut partir. Je ne bascule pas non plus dans l'opposition systématique, je voterai les projets qui vont dans le bon sens et je continuerai à me battre contre le Front national et la droite, qui n'a aucune solution crédible pour le pays, à part l'austérité accentuée.

Qu'allez-vous faire maintenant ?

C'est un nouveau départ. J'aimerais que mon départ entraîne d'autres, afin de se retrouver et de construire la suite. Il est urgent de réagir et de proposer une autre politique, urgent de proposer une autre image de la politique basée sur l'exemplarité, la loyauté, la transparence et l'écoute des citoyens. On luttera beaucoup plus efficacement contre le FN et les populismes que par des incantations à la télévision. Les partis sont tous malades, ils ne fonctionnent plus et n'attirent plus. Au PS, beaucoup de militants partent. L'UMP a remis un coup de peinture mais ça ne marche pas. Les petits partis ne progressent pas, regardez ce qui se passe à Nouvelle Donne.

En même temps, ça bouge dans tous les partis. Il y a une floraison d'initiatives. Le député frondeur Pouria Amirshahi veut créer un mouvement national citoyen, l'ancien député européen Liêm Hoang-Ngoc a lancé un appel pour une « nouvelle gauche socialiste ». Je veux me battre pour rassembler et m'inscrirai dans ce type de mouvement. Mais il faut d'abord partir des territoires, redonner envie aux citoyens de s'intéresser à la politique. Je vais créer une

structure dans ma circonscription pour demander aux citoyens de donner leur avis sur la loi. Il faudra ensuite fédérer au niveau national.

Faut-il créer un groupe à l'Assemblée nationale ?

Ce serait l'idéal. Avec des écologistes, des socialistes, des proches de Jean-Pierre Chevènement, etc. On n'est pas si loin que ça. J'ai déjeuné hier avec une députée socialiste qui a toujours voté tous les textes du gouvernement, et qui assure qu'elle ne finira pas l'année au PS. Il y a un malaise au sein du parti, et il n'est pas exclu que cela fonctionne.

Quels sont les lois, les faits politiques, qui ont motivé votre départ ?

On n'a jamais essayé de mettre en place notre projet. Le traité européen (TSCG) que nous n'avons pas renégocié a été le péché originel : François Hollande n'a pas porté la bataille contre Angela Merkel. Si on reste sur la ligne libérale qui prévaut en Europe, on ne s'en sortira jamais. Il y a eu les lois de finances, le pacte de responsabilité, la loi renseignement, la loi Macron avec le 49-3 bien sûr, qui est un grand mépris du Parlement. Il y a un vrai problème avec les institutions. Le Parlement n'est là que pour assurer au détail près les commandes passées par l'exécutif. Il est temps que des députés se lèvent plus fortement. Cette question institutionnelle devra être au cœur de la campagne en 2017.

François Hollande sera-t-il votre candidat ?

Il serait souhaitable qu'il y ait des primaires. Je ne suis pas certain que François Hollande soit en mesure de représenter le peuple de gauche.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

Pauvre électeur de gauche !

On ne dira jamais assez le sentiment d'immense gâchis qui étreint aujourd'hui l'électeur de gauche. Qu'a-t-il donc fait pour mériter ça ? En chassant la droite du pouvoir il y a quatre ans, il ne demandait pourtant pas le Grand Soir. Juste des décisions qui tiennent la route pour réduire le chômage et corriger les inégalités, une autre politique qui permette à la France de traduire la modernité en progrès, et la défense d'un certain nombre de valeurs et de principes auxquels il était attaché. Sans oublier un peu de fierté aussi, ça peut sembler dérisoire, mais la gauche a trop rarement été aux commandes sous la Ve République pour s'offrir le luxe de décevoir.

Las. Le spectacle offert aujourd'hui ne laisse d'autre choix que le désarroi ou le désespoir. Désorientée par ses dirigeants, laminée dans les urnes, la gauche se divise et s'invective comme jamais, sous les yeux ébahis des Français. Désorientée par ses dirigeants, laminée dans les urnes, la gauche se divise et s'invective comme jamais.

A qui la faute ? A la gauche de gouvernement d'abord, qui n'a jamais su assumer ou expliquer à son électorat pourquoi elle avait entamé un tournant social-libéral et encore moins le convaincre de ses bienfaits. A la gauche radicale ensuite, qui a passé son temps à instruire des procès en trahison, comme si elle était dépositaire de la seule et unique vérité.

On reconnaît bien là le feuilleton éculé de la guerre des gauches, qui oppose depuis cent ans celle qui s'affronte au réel et celle qui ne se nourrit que d'idéal. Mais aujourd'hui où les premiers comme les seconds en appellent à une nécessaire clarification, on souhaite bien du courage à l'électeur de gauche sommé de choisir son camp !

Il n'y a en effet que dans les états-majors de partis moribonds que l'on peut croire qu'un bon divorce permettra de séparer le bon grain de l'ivraie. Car l'électeur de gauche, lui, est beaucoup moins monolithique que l'offre qu'on lui présente. Il peut être tour à tour et tout à la fois socialdémocrate, social-libéral, écolo ou radical selon les sujets. Il n'est ni mélenchoniste, ni aubryste, ni vallsiste, ni hollandais. Enfin, il n'a aucune envie de rejoindre les rangs de partis

comme le PS, Europe Ecologie-les Verts ou le Front de Gauche, qui viennent tous – et c’est un signe – d’implorer.

L’avenir de la gauche se jouera donc moins sur sa capacité à clarifier ses différences que sur son aptitude à les dépasser. Si les uns et les autres acceptent d’en débattre, ce qui n’est pas encore gagné. C’est pourquoi il faut militer pour l’organisation en temps et en heure pour l’organisation en temps et en heure d’une primaire ouverte, citoyenne et participative, afin de permettre aux projets d’abord puis aux profils d’émerger. Ce n’est qu’à cette condition qu’on redonnera aux électeurs de gauche le goût de se battre pour leurs idées. Et de voter !

M. C. kioskabo.fr

II) Le Conseil constitutionnel ouvre la voie au procès de Jérôme Cahuzac pour fraude fiscale

LE MONDE Par Jean-Baptiste Jacquin



Jérôme Cahuzac à son procès, au palais de justice de Paris, le 8 février.
Christophe Ena / AP

Jérôme Cahuzac a rendez-vous avec ses juges le lundi 5 septembre, près de deux ans après la clôture de l’instruction. Le Conseil constitutionnel a estimé, dans une décision rendue vendredi 24 juin, que l’ancien ministre du budget pouvait bien être poursuivi pénalement pour fraude fiscale, même si l’administration des impôts lui a déjà infligé une sanction en recouvrant l’impôt impayé assorti d’une majoration de 80 %.

M. Cahuzac, dont les mensonges avaient provoqué le plus gros scandale du quinquennat de François Hollande, est poursuivi pour fraude et blanchiment pour 687 000 euros d’avoirs dissimulés, et son ex-épouse pour un montant de 2,5 millions d’euros. Au nom du principe selon lequel on ne peut pas être sanctionné deux fois pour les mêmes faits, ses avocats avaient soulevé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Une procédure qui permet à tout justiciable de demander au Conseil constitutionnel de vérifier si l’article de loi qui lui est opposé est conforme à la Constitution.

Au-delà du cas de l’ex-ministre du budget, contraint de démissionner en mars 2013 après avoir menti devant la nation, aux députés et au chef de l’Etat sur l’existence de ses comptes à l’étranger révélés par Mediapart, la décision du Conseil était très attendue. Un autre procès emblématique a été interrompu pour les mêmes raisons en janvier, celui de la famille Wildenstein, dont les héritiers se voient réclamer 500 millions d’euros par le fisc. Une vaste affaire de fraude supposée sur fond de déchirements au sein de la famille du marchand d’art. Le procès devait durer trois semaines. Il va devoir être programmé à l’automne.

« Dans les cas des fraudes les plus graves »

L’institution présidée par Laurent Fabius devait dire si les articles du code général des impôts qui organisent les redressements fiscaux (article 1729) et les sanctions pénales (article 1741) sont conformes à la Constitution et, surtout, si leur cumul l’est. Toute l’organisation de la lutte contre la fraude fiscale pouvait être remise en cause par cette décision. Les personnes poursuivies fondaient d’importants espoirs dans la décision prise en mars 2015 par le Conseil constitutionnel en matière de délit d’initié. La QPC soulevée dans le cadre du scandale des soupçons de délits d’initié des dirigeants d’EADS avait conduit le collège du Palais-Royal à déclarer

inconstitutionnel le cumul des poursuites par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et par la justice pénale au nom du principe juridique « non bis in idem » (pas deux fois pour la même chose).

Cette fois les neuf membres du Conseil estiment dans leur décision que « le recouvrement de la nécessaire contribution publique et l'objectif de la lutte contre la fraude fiscale justifient l'engagement de procédures complémentaires dans les cas des fraudes les plus graves ». Ils se réfèrent à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, selon lequel « pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration » l'impôt doit être réparti « entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés », pour donner une valeur constitutionnelle à l'objectif de lutte contre la fraude fiscale. Ce qui n'est pas le cas en matière de délits boursiers.

Pour autant, le cumul des poursuites ne devrait s'appliquer « qu'aux cas les plus graves de dissimulation frauduleuse de sommes soumises à l'impôt ». Ce n'était pas écrit dans la loi, mais c'est ce qui se passe aujourd'hui. Sur 40 000 redressements fiscaux intervenus en 2015, dont les trois quarts assortis de pénalités, environ un millier a été transmis à la justice pour des condamnations pénales, avait précisé à l'audience Xavier Pottier, du secrétariat général du gouvernement. Cette pratique sera désormais gravée dans le marbre, le Conseil précisant que le critère de gravité dépend « du montant des droits fraudés, de la nature des agissements de la personne poursuivie ou des circonstances de leur intervention ».

D'un côté, le redressement fiscal et les pénalités « assurent le bon fonctionnement du système fiscal » et « permettent de garantir la perception de la contribution commune », de l'autre, les sanctions pénales (qui peuvent aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement) « ont un caractère public qui leur confère une exemplarité et une portée dissuasive supplémentaire ». Dans le cas des délits d'initié, les deux procédures étaient totalement répliquables, puisque la procédure de sanction devant l'AMF, avec rapporteur, avocats, collège de sanction et audiences publiques, était structurée comme un procès pénal.

Le « verrou de Bercy »

Le principe de nécessité des délits et des peines prévu à l'article 8 de la Déclaration des droits de

l'homme, invoqué par ceux qui dénonçaient une « double peine », est donc respecté. En revanche, pour s'assurer que le principe de proportionnalité des peines le soit également, les gardiens de la Constitution précisent que le montant global des sanctions prononcées ne pourra pas dépasser « le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues ». Cette disposition pourrait limiter le montant de l'amende pénale infligée à Jérôme Cahuzac, si le tribunal le reconnaît coupable – l'ancien ministre reste passible d'une peine d'emprisonnement et d'une déchéance de ses droits civiques.

Autre réserve d'interprétation apportée par la haute juridiction, les poursuites pénales ne pourront pas être engagées contre « un contribuable qui a été déchargé de l'impôt par une décision juridictionnelle définitive pour un motif de fond ». Cela paraît aberrant, mais une personne non imposable pouvait effectivement être poursuivie pour fraude fiscale...

Une question reste à trancher sur la procédure particulière qui s'applique à la répression de la fraude fiscale : le « verrou de Bercy ». Contrairement aux autres délits, le parquet n'a pas l'initiative des poursuites, c'est le ministre du budget qui choisit de saisir la Commission des infractions fiscales des cas qu'il souhaite transmettre à la justice. Il se trouve que le Conseil constitutionnel vient d'être saisi d'une QPC sur ce point. Il devrait y répondre cet été. La décision de ce vendredi restera valable quel que soit le sort du verrou de Bercy.



Jean-Baptiste Jacquin

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) La fête sarkozyste gâchée par le cas Balkany

Par Alain Auffray



Nicolas Sarkozy et Patrick Balkany en mars 2016. Photo Joël Saget.AFP

Le chef de LR a imposé à la hussarde l'investiture précoce des

législatives. On retiendra surtout l'indécente reconduction de son vieil ami.

Patrick et Nicolas, inusable romance. Cette ancestrale amitié vient de s'enrichir d'un nouveau témoignage : sous la présidence de Sarkozy, le parti LR a décidé d'accorder à Balkany son investiture pour les législatives de l'année prochaine. Le député sortant des Hauts-de-Seine, élu pour la première fois en 1988 va donc pouvoir se lancer, en juin 2017, dans sa 7^e campagne législative! Et puisque Sarkozy a promis de rétablir le cumul des mandats s'il redevient chef de l'Etat en 2017, son vieux complice a bon espoir de pouvoir continuer à cumuler son mandat de parlementaire avec celui de maire des Levalloisiens, ces derniers l'ayant réélu, en 2014, dès le premier tour. S'ils parviennent tous deux à se faire élire, Patrick et Nicolas pourront célébrer, en 2022 près d'un demi-siècle d'amitié politique. C'est en effet au début des années 70 que le premier - qui avait ses entrées au palais de l'Elysée - avait accompagné les tout premiers pas politiques du second son cadet de six ans.

Mais à droite, cette belle histoire n'est pas du goût de tout le monde. Inexistant dans le travail parlementaire, Balkany est en revanche omniprésent sur le front judiciaire où il cumule quatre mises en examen : pour fraude fiscale, blanchiment, corruption passive et déclaration mensongère de patrimoine. Il est, par ailleurs, l'une des vedettes des «Panama papers» où l'on trouve la trace de sociétés écrans, propriétaires de son désormais célèbre riad marocain.

A l'Assemblée nationale, ceux qui siègent à ses côtés sur les bancs de l'opposition trouvent que cela commence à faire beaucoup. «Je désapprouve l'investiture de Patrick Balkany. Toujours la même

vieille politique !», a dénoncé mercredi sur Twitter Bruno Le Maire, député LR de l'Eure, candidat du «renouveau» dans la primaire à droite. Autre candidat à la primaire, Hervé Mariton renchérit jeudi France Info: «La manière de faire de la politique de Patrick Balkany est totalement contraire à mes principes. Il est parfaitement choquant que notre parti politique continue d'accorder sa confiance dans un tel contexte.»

Pour le reste, les parlementaires LR de toutes obédiences sont gênés aux entournures. Sur le principe, juppéistes, fillonistes, lemairistes et sarkozystes étaient en effet d'accord pour que la Commission nationale d'investiture (CNI) valide la réinvestiture quasi automatique des sortants. Chacun convient, par ailleurs, que le parti LR doit respecter le principe de la présomption d'innocence. Il est vrai que dans le cas contraire Nicolas Sarkozy lui-même, doublement mis en examen, ne pourrait pas être candidat à la primaire de novembre...

En revanche, les adversaires de l'ancien chef de l'Etat s'étaient tous prononcés contre les investitures précoces des candidats aux législatives. Pour Juppé, Fillon et Le Maire, il fallait naturellement attendre la désignation du candidat de la droite à la présidentielle avant d'engager, en décembre, le travail de la CNI. Sarkozy, lui, voulait absolument que ce processus soit bouclé avant le conseil national qui doit se réunir le 2 juillet. De sorte que l'automne prochain, les candidats choisis sous son autorité seront naturellement enclins à le soutenir dans la campagne de la primaire. Pour réussir cette opération, le chef de LR a imposé à la CNI, instance majoritairement sarkozyste présidée par Christian Estrosi, un rythme de travail effréné depuis le début de ses travaux, le 6 juin. Pour boucler les 577 investitures, chaque département est expédié en moins d'un quart d'heures. «C'est de l'abattage», commente un proche de Bruno Le Maire. Comme tous les non-sarkozystes, il note que l'engagement pris de «réserver» les circonscriptions où il n'y a pas consensus sur le nom du candidat n'est pas respecté et que la CNI a souvent choisi le passage en force.

Dans le camp Juppé, on se contente d'indiquer que la vraie liste des candidats LR aux législatives ne sera validée qu'en décembre. En attendant on ne se sent «pas lié» par les pré-investitures décidées ce mois-ci. Voilà Patrick Balkany ou Georges Tron, lui aussi investi, prévenus. Nicolas Sarkozy se serait évidemment bien passé de cette

controverse autour du prolongement de la carrière politique de son ami. De la désignation précipitée des candidats aux législatives, il espérait faire une éclatante démonstration de son leadership. Ce n'est pas exactement ce qu'il en ressort.

Alain Auffray



IV) Loi Travail : au FN aussi, c'est la cacophonie

Si la confusion a régné mercredi matin autour de l'interdiction de la manifestation de jeudi contre la loi Travail, la position du Front national sur le sujet n'est pas beaucoup plus claire. Marine Le Pen y a vu une "atteinte grave à la démocratie" alors qu'elle réclamait elle-même l'interdiction de ces manifestations le mois dernier. Sur le fond, les désaccords sont publics entre la direction et les députés.



Marine Le Pen avec Gilbert Collard et Marion Maréchal-Le Pen, en avril dernier à l'Assemblée nationale. (Sipa)

La position du Front national sur la loi Travail? Ce n'est pas beaucoup plus simple à comprendre que les annonces gouvernementales... Une illustration de plus en a été donnée mercredi matin après la décision de la préfecture de police d'interdire la manifestation parisienne de jeudi (qui a finalement été autorisée). Indignée, Marine Le Pen a été l'une des premières dirigeantes

politiques à réagir dans la matinée.



Marine Le Pen @MLP_officiel
L'interdiction des manifestations contre la #LoiTravail est une démission face aux casseurs et une atteinte grave à la démocratie. MLP

Officiellement opposée au projet de loi du gouvernement, Marine Le Pen accuse régulièrement le gouvernement lorsqu'interviennent les débordements de casseurs, des "organisations fascistes d'extrême gauche" selon la présidente frontiste. Mais c'est précisément en raison de ces violences que Marine Le Pen réclamait il y a tout juste un mois l'interdiction de toutes les manifestations en période d'état d'urgence. "En situation d'état d'urgence, il n'y a pas de manifestation. Nous sommes la risée du monde", avait-elle déclaré sur Europe 1.

"Le point de divergence" de Marion Maréchal-Le Pen avec Marine Le Pen

Cette contradiction ne se limite pas à la présidente du FN. Le secrétaire général Nicolas Bay partageait lui aussi l'avis de Marine Le Pen le 21 mai sur France Inter : "Il est invraisemblable de voir des manifestations, y compris des manifestations violentes, sur notre sol alors qu'on est en état d'urgence." Mais mercredi matin, il s'en prenait au "sectarisme" du gouvernement, qui "restreint les libertés individuelles" en France. A l'inverse, les deux députés frontistes soutenaient jusque-là la volonté de l'exécutif d'interdire la manifestation. Gilbert Collard le confirmait vendredi dernier et Marion Maréchal-Le Pen a été jusqu'à reconnaître le même jour "un point de divergence" avec Marine Le Pen sur cette question. "Parce que quand on en est à 350 policiers blessés, il ne faut quand même pas oublier que ce sont les Français qui vont payer la note au final", justifiait-elle sur France Info.

Au-delà de cet épisode autour de la manifestation, c'est sur le texte en lui-même que le FN a eu du mal à faire dégager une position commune. Son électorat semble pourtant aller dans un seul sens : une enquête Opinion Way indiquait la semaine dernière que 71% des sympathisants FN souhaitait le retrait du projet de loi. Soit plus que la moyenne des Français (64%). Le 12 juin sur France 3, Marine Le Pen prenait d'ailleurs appui sur les "sondages" pour demander le retrait de la loi El Khomri. Son vice-président, Florian Philippot, est sur la même ligne quand il dénonce

une loi Travail imposée par Bruxelles et qui "précarise les travailleurs ».

Au Sénat, des amendements retirés en catimini

Mais là encore, les parlementaires FN n'étaient pas forcément d'accord avec un rejet en bloc du projet de loi. Pour preuve, les deux députés ont d'abord tenté d'amender le texte en première lecture, avant le recours par Manuel Valls du 49-3, en défendant par exemple le relèvement des seuils sociaux. Loin de la diatribe anti-libérale de leur parti, ils partageaient ainsi les revendications des petits patrons - l'un des électors clés pour le FN en vue de 2017 - en faveur de plus de flexibilité. La première version du texte posait ainsi "de bonnes questions", aux yeux de Marion Maréchal-Le Pen.

Au Sénat, le scénario a failli se répéter la semaine dernière, pour l'arrivée du texte dans la Haute assemblée. Les mêmes amendements que ceux de l'Assemblée y ont été déposés puis retirés peu après en catimini. Le sénateur FN David Rachline a justifié cette décision en évoquant des amendements issus de "l'imagination de [ses] assistants parlementaires" qui se sont révélés "rarement pertinents". Mais des sources frontistes citées par l'AFP et Le Canard enchaîné ont indiqué que c'était Marine Le Pen elle-même qui a exigé leur retrait. L'hebdomadaire satirique précise mercredi que les deux députés "frondeurs", Gilbert Collard et Marion Maréchal-Le Pen, avaient néanmoins l'intention de redéposer leurs amendements lors de la deuxième lecture prévue à l'Assemblée en juillet. Ce qui a valu un dernier recadrage de la présidente du FN, qui leur a envoyé un SMS : "Par souci de cohésion politique et de contexte, je vous demande de ne pas déposer les amendements." Cette fois, sa nièce et le médiatique avocat devraient bien suivre cette consigne.

Arnaud Focraud - leJDD.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Paris : après Airbnb et UberPop, Hidalgo s'attaque à Amazon



Le géant américain Amazon développe à Paris un nouveau service de livraison à domicile. - SIPA

Depuis jeudi dernier, le site américain Amazon a lancé à Paris son service de livraison à domicile "dans l'heure". Une nouveauté qui provoque l'inquiétude de la mairie, qui tient à la diversité du commerce de proximité dans la capitale.

"Ce sera un véritable supermarché accessible en quelques clics", s'enthousiasme Frédéric Duval, le directeur général d'Amazon France. Son nouveau jouet favori ? **"Prime Now", le service de livraison gratuite dans les deux heures suivant la commande sur Internet**, réservé à ses clients premium. Développé dans une quarantaine de villes dans le monde (Londres, Rome...) depuis son lancement en 2014 à New York, il a débarqué jeudi dernier à Paris.

Pour un abonnement annuel de 49 euros, "Prime now" proposera à ses meilleurs clients près de 18.000 références de tous types de produits, y compris - c'est nouveau - alimentaires. Car Amazon distribuera en effet 4.000 produits frais, provenant directement de Rungis, ainsi que des surgelés. Et ce, sept jours sur sept, de 8 heures à 22 heures. Le service sera encore plus efficace si l'abonné premium se fend d'un supplément de 5,90 euros : la livraison est alors promise en moins d'une heure.

Loin d'être impressionnée par de telles prouesses, la maire de Paris voit plutôt cette nouveauté d'un mauvais œil. Car en se lançant sur ce secteur, **le géant américain vient directement concurrencer les commerces de proximité.** Dans un communiqué, Anne Hidalgo pointe donc le risque de déstabilisation des équilibres

parisiens, alors même que "la protection de la vitalité et de la diversité du commerce de proximité constitue une priorité municipale pour lutter contre l'uniformisation des villes-mondes ».

Surveiller le risque d'une concurrence déloyale

La mairie de Paris l'a déjà montré en combattant l'application UberPop et les locations illégales d'Airbnb : la mise en péril des services traditionnels par des start-up innovantes libérées de toutes réglementations, très peu pour elle. Aujourd'hui, c'est donc à **Amazon qu'elle déclare la guerre, en promettant au groupe une intransigeance totale**, sur plusieurs points : "la qualité de vie des riverains au regard de la logistique du centre et du trafic des véhicules de livraison" - Amazon a situé son entrepôt de 4000 m2 dans le 18ème arrondissement de Paris -, "le degré de pollution généré par les véhicules et l'activité du lieu", ainsi que "la politique de ressources humaines menée par Amazon".

Amazon est donc prévenu : il est dans le collimateur d'Hidalgo. Mais la maire socialiste ne compte pas s'arrêter là : dans le même communiqué, elle dit **sa volonté de "porter auprès du législateur la nécessité de définir, par la loi, des garde-fous** en mesure d'éviter que de tels services ne viennent à constituer une concurrence déloyale à l'égard des commerçants et des artisans". Si le service d'Amazon est pour l'heure uniquement en test à Paris et dans sa petite couronne, d'autres villes devraient suivre : la frondeuse pourrait alors lever des troupes...



VI) Une défaite de la société ouverte

Par Michel de Pracontal

Le vote pour le Brexit est l'expression d'un choix démocratique, ce qui ne signifie pas

nécessairement qu'il conduise à un progrès de la démocratie. C'est une mauvaise nouvelle pour les Britanniques, pour les démocrates européens et pour ceux qui défendent une société ouverte au pluralisme, aux cultures multiples et aux échanges internationaux.

Le Brexit rend certains de ses partisans amnésiques. Nigel Farage, leader du Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni, se félicite d'avoir gagné « sans qu'une seule balle soit tirée », oubliant que Jo Cox, députée travailliste qui défendait le maintien de la Grande-Bretagne dans l'UE, a été assassinée jeudi 16 juin par un extrémiste qui a tiré sur elle et l'a poignardée.

De quelque manière qu'on le prenne, le Brexit est une mauvaise, très mauvaise nouvelle. Pas seulement pour David Cameron, Jean-Claude Juncker, François Hollande ou le ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, qui déplore « un jour triste pour l'Europe et le Royaume-Uni ». C'est une mauvaise nouvelle pour les citoyens britanniques, pour les démocrates européens et pour ceux qui, dans le monde, défendent la société ouverte, chère au philosophe Karl Popper, celle du pluralisme, des cultures multiples et des échanges internationaux.

Les ennemis de la société ouverte n'ont guère tardé à se manifester. Après Farage, c'est, aux Pays-Bas, le nationaliste Geert Wilders, président du Parti pour la liberté, qui crie « Hourrah pour les Britanniques ». En France, Marine Le Pen salue une « victoire de la liberté ». Marion Maréchal Le Pen invite sur Twitter au « Frexit », « souhaitant importer la démocratie dans notre pays ».

Quelle liberté ? Celle de contenir les hordes de migrants hors de nos frontières, de nous asseoir sur les réglementations de Bruxelles et d'acheter nos produits nationaux en les payant en anciens francs ? Côté britannique, de nombreux analystes voient dans l'issue du référendum du 23 juin un vote de la peur, du rejet xénophobe et du regain nationaliste. Toute la campagne de Nigel Farage a été centrée sur l'immigration, assaisonnée de la stigmatisation des élites et de la bureaucratie européenne. Air connu. Mais quelle perspective ouvre cette nouvelle avancée du populisme, qui survient dans la foulée des poussées nationalistes en Europe de l'Est et de l'élection manquée d'un cheveu en Autriche par Norbert Hofer, candidat du parti d'extrême droite FPÖ ?

Celle d'en finir avec une Europe en crise permanente depuis vingt ans, rongée par la bureaucratie de ses institutions communautaires, la corruption, le lobbyisme, tenue à bout de bras et exploitée par la finance, et dirigée par des politiciens hors sol qui ont confisqué l'Union à ses citoyens ? C'est ce qu'espèrent ceux qui croient que la sortie de l'Europe n'est pas forcément une régression et un retour en arrière réactionnaire. Ce n'est pas ce que montre l'histoire récente. De quels progrès européens a été suivi, en France, le « non » de 2005 ? On attendait un plan B. On avait sous-estimé la logique institutionnelle et ses retombées électorales. Ce que l'on a eu, c'est une décomposition accélérée du PS et une facilitation de l'élection de Nicolas Sarkozy.

À l'évidence, l'Europe marche mal. Il n'est pas nécessaire, pour s'en rendre compte, d'accumuler des votes populaires manipulés par les forces les plus réactionnaires et qui, inéluctablement, ne feront qu'amplifier le rejet d'élites qui ont perdu le contact avec le réel. Pour autant, dans l'immédiat, ceux qui ont voté pour le Brexit risquent d'être les premiers à en pâtir.

C'est l'analyse d'un lecteur du Financial Times pour qui la perspective ouverte au Royaume-Uni est celle d'une triple tragédie : « D'abord, ce sont les classes laborieuses qui ont voté pour que nous quittions l'UE qui vont souffrir le plus, à court terme, du manque d'emplois et d'investissements. Elles n'ont fait qu'échanger une élite distante et inaccessible contre une autre », écrit ce commentateur.

Il estime que l'Union européenne, si défectueuse soit-elle, offrait des possibilités supprimées par le Brexit : « Deuxièmement, la jeune génération a perdu le droit de vivre et de travailler dans 27 autres pays. Nous ne connaissons jamais l'étendue complète des occasions perdues, amitiés, mariages et expériences dont nous serons privés. La liberté de mouvement nous a été retirée par nos parents, oncles, grands-parents en une gifle d'adieu à une génération déjà noyée sous les dettes de ses prédécesseurs. »

Le lecteur du Financial Times ajoute un troisième point, qu'il juge le plus significatif : « Nous vivons aujourd'hui dans une démocratie post-factuelle. Quand les faits rejoignent les mythes ils deviennent aussi inutiles que des balles rebondissant sur les corps des aliens dans un roman de H. G. Wells. Lorsque Michael Gove [député conservateur] affirme que les Britanniques en ont assez des experts, il a raison. Mais quelqu'un peut-il me rappeler la dernière fois qu'une culture dominante de l'anti-intellectualisme a conduit à autre chose qu'au sectarisme ? »

La fracture du Brexit est à la fois démographique, économique et culturelle : ceux qui ont le plus voté pour la sortie de l'Union sont les électeurs les plus âgés, les plus pauvres et les moins instruits (voir une enquête d'opinion publiée par The Telegraph). Que la détestation des élites soit plus facile à entretenir chez ceux qui en sont le plus éloignés est facile à comprendre. Qu'elle contribue à l'épanouissement démocratique est moins évident.

L'expression du rejet populaire ne suffit pas

Le système de la représentation politique est aussi enrayé de notre côté du Channel qu'outre-Manche, mais cela ne fait pas du rejet des institutions une solution magique à une crise qui s'amplifie depuis des décennies. Que le traité européen ait pu, malgré le référendum de 2005, être raccommoqué par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel démontre que l'expression du rejet populaire ne suffit pas à faire que le système s'écroule avec un bruit mat. Et quand bien même il s'écroulerait, ce ne serait pas nécessairement un progrès. Les espoirs de grands soirs sont souvent suivis de lendemains migraineux.

On peut douter que le Brexit ouvre la voie à une nouvelle Europe, en permettant enfin de se débarrasser d'un système à bout de souffle. Il est plus probable qu'il ne fasse qu'ajouter une dose de confusion au chaos déjà existant. Personne n'est capable, à ce jour, d'estimer quelles vont être les conséquences sur les marchés, sur les échanges économiques, sur les institutions et les entreprises européennes du vote du 23 juin. On ne peut même pas vraiment dire à quel moment le Royaume-Uni ne fera effectivement plus partie de l'Union, ni ce que cela impliquera précisément. Donald Tusk a appelé les pays européens à des discussions informelles, sans David Cameron, en

marge du sommet de l'UE qui était prévu la semaine prochaine, avec ce commentaire : « Ce qui ne vous tue pas vous rend plus fort. »

Il serait plus juste de dire que ce qui ne vous tue pas vous affaiblit. Et une Europe encore plus affaiblie, plus déstabilisée, plus divisée, ne trouvera pas de meilleures solutions que l'Europe déjà affaiblie, déstabilisée et divisée d'avant le 23 juin. L'arrangement européen avec la Turquie pour traiter les réfugiés était une infamie. Le départ de la Grande-Bretagne n'améliorera pas la situation, il l'empirera.

Que l'Union européenne soit à de nombreux égards un échec n'implique pas que sa destruction, réelle ou fantasmée, conduise à une amélioration. Et l'Union n'est pas non plus l'enfer que décrivent ses détracteurs.

Ceux qui se félicitent du Brexit ont tendance à oublier que l'Europe ne se réduit pas à la bureaucratie bruxelloise et à la gestion calamiteuse de la dette grecque. C'est aussi un espace d'échanges multiples, de (relative) paix, de développement culturel et industriel.

La très britannique (mais de notoriété internationale) revue scientifique Nature a fait campagne contre le Brexit. Dans un éditorial du 15 juin 2016, on y lisait : « Pour la science et la recherche, les avantages qui découlent de l'appartenance à l'UE sont évidents...

S'il s'agit de la science et des régulations basées sur la science, l'UE est beaucoup plus grande que la somme de ses parties. Au cours du temps, elle a remplacé un labyrinthe de standards techniques dans ses 28 pays – pour toutes sortes de choses, des sciences de la vie aux pièces d'automobiles – par des règles européennes communes. »

La revue insistait aussi sur le fait que hors de l'Union européenne, l'influence de la science britannique serait grandement diminuée.

On répondra que c'est là encore un discours de privilégiés, de cette élite coupable de tous les maux. Pourtant, l'idée que le développement de la recherche et de l'innovation profite à la société dans son ensemble est admise par la majorité des citoyens.

Il est tout aussi évident que la science ne résoudra pas l'ensemble des problèmes de fonctionnement de l'Union européenne. Ce n'est pas une raison pour se priver de cet outil.

Que l'Union européenne et ses institutions vacillantes soit un mauvais système n'est plus à démontrer.

Que sa destruction conduise à un meilleur système est beaucoup moins évident. En politique, le pire est souvent le plus probable. Et il vaut sans doute mieux un mauvais système qu'un système parfait qui n'existerait que dans le cerveau de ses promoteurs.

L'Europe est un peu comme la démocratie selon Churchill, « le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres ».

Ceux qui veulent à tout prix trouver une valeur positive au Brexit répondront que cette nouvelle fracture va permettre enfin une véritable réforme de l'Europe, oubliant que les précédentes occasions n'ont pas été des succès.

Mais l'optimisme face à la catastrophe ne conduit pas toujours à la lecture la plus juste des événements. Le Brexit risque malheureusement d'amplifier, en l'aggravant, une dynamique politique qui pousse l'Europe vers la fragmentation et les replis nationalistes ou xénophobes. Sans contrepartie positive. Il se produit à certaines époques des « pertes sèches » de l'histoire, qu'il faut de très longues années pour réparer.

mediapart.fr

A Suivre...
La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue...

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog

www.overblog.com

LAPRESSEENREVUE.EU